



Emmanuel Perret (au centre), chef de produit à Bertrand Frères, entouré des représentants des sociétés récompensées par une médaille d'or.

Les nouvelles fleurs jugées et jaugées en Anjou

L'entreprise Bertrand Frères accueille jusqu'à ce soir la convention annuelle de Fleuroselect, une organisation internationale qui récompense les meilleures variétés de fleurs.

Chaque année, la convention de Fleuroselect réunit les professionnels de la semence venus du monde entier. Pour le rendez-vous français, c'est l'entreprise angevine Bertrand Frères qui accueille l'événement : « **Il fallait une structure capable d'accueillir une convention** », explique Dominique Ranc, de la société d'obtention Sakata. Bertrand Frères, « **le spécialiste de la graine** », est aussi une des deux entreprises françaises habilitées à juger les plantes candidates à la médaille d'or Fleuroselect.

Terrain d'essai des nouvelles semences

Ainsi, chaque année, des semenciers du monde entier proposent de nouvelles variétés de fleurs. Bertrand Frères, ainsi qu'une trentaine d'autres entreprises européennes, reçoivent l'ensemble des graines candidates dans des enveloppes anonymes. L'entreprise angevine consacre un terrain d'essai à la culture de ces plantes : il s'agit de les faire pousser à côté de plantes de la même espèce qui existent déjà sur le marché. Emmanuel Perret, chef de produit à Bertrand Frères et juge pour Fleuroselect, peut alors comparer les différents plants et attribuer une note à chaque variété proposée. Les critères ? D'une part la performance : vitesse d'éclosion, floraison tout au long de la saison, etc. D'autre part le caractère innovant : le coloris, le port, le parfum, la forme particulière.

Fleuroselect établit ensuite une moyenne des 30 appréciations obtenues et les fleurs les mieux notées obtiennent une médaille. Ces variétés sont ajoutées à la gamme de Bertrand Frères. Mais pour l'entreprise angevine, l'apport est surtout en terme d'image : « **C'est une reconnaissance de notre savoir-faire** », explique Clémentine Bergue, de Bertrand Frères.

L'entreprise se targue d'avoir « **une longueur d'avance** » dans son secteur. Avec 65 salariés, elle réalise un chiffre d'affaires de 10 millions d'euros sur deux marchés : d'une part le marché professionnel (horticulteurs, espaces verts des villes) et d'autre part le grand public, au travers de la marque de graine Royal Fleur, présente dans toutes les jardineries. 25 % de son activité est réalisée à l'étranger. Selon Emmanuel Perret, Bertrand Frères ne souffre pas de la concurrence étrangère. Comme le dit sa collègue Clémentine Bergue, « **plus il y a de concurrence, plus il y a de création** ».

Ouest-France